

211C1660
FR0010425587-OP033-AS16

8 septembre 2011

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

OUTREMER TELECOM

(Euronext Paris)

Le 6 septembre 2011, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société OUTREMER TELECOM déposée, en application des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général, par Natixis et la Société Générale¹, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée OMT Invest (cf. D&I 211C1647 du 6 septembre 2011).

La note d'information de la société OMT Invest (visa n°11-387 en date du 6 septembre 2011) et la note en réponse de la société OUTREMER TELECOM (visa n°11-388 en date du 6 septembre 2011) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués publiés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte **du 9 au 29 septembre 2011 inclus** :

- du 9 au 20 septembre 2011 inclus, au prix de 12 € par action avant détachement du coupon relatif à la distribution exceptionnelle de 3,85 € par action² ;
- du 21 au 29 septembre 2011 inclus, au prix de 8,15 € par action après détachement du coupon relatif à la distribution exceptionnelle précitée.

Société Générale, par l'intermédiaire de SG Securities (Paris) SAS, se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre (cf. ci-dessus) visant la totalité des actions OUTREMER TELECOM non détenues par l'initiateur.

Une procédure semi-centralisée par Nyse Euronext Paris est également mise en place.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

¹ Seule la Société Générale garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur.

² Il est précisé que l'assemblée générale des actionnaires de la société OUTREMER TELECOM est convoquée pour le 19 septembre 2011 en vue de statuer sur une distribution exceptionnelle de réserves de 3,85 € par action OUTREMER TELECOM, dont la date de détachement sera le 21 septembre 2011.